



Règlement intérieur mis à jour au 28/01/2016.

Le règlement intérieur a pour but de préciser les statuts du Poker Club des Trois Vallées.

Le présent règlement intérieur est à disposition de l'ensemble des membres (consultable sur place, et sur le site Web du PC3V : www.pc3v.fr).

Il s'impose à tout adhérent.

L'adhésion à l'association vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Les membres Définition

- Membre du bureau : membre adhérent de l'association et élu par assemblée générale annuelle selon les modalités précisées dans les statuts.
- Membre actif : membre adhérent souhaitant participer de façon active au fonctionnement de l'association. Il est « adopté » ou non par décision du bureau au cours d'une réunion et il a voix de consultation mais pas de décision.
- Adhérent : membre adhérent à l'association.

Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau dans le respect de la procédure de stabilité financière de l'association.

La cotisation est annuelle, semestrielle ou mensuelle (hors les événements exceptionnels).

Une pré-inscription sera possible 2 mois avant le début d'une nouvelle année afin de s'assurer que tous puissent participer aux soirées et tournois proposées par le club.

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent.

Les membres du bureau et les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Le paiement de la cotisation doit s'effectuer par chèque à l'ordre de l'association (Poker Club des Trois Vallées) ou en espèces (reçu de paiement).

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Demande d'adhésion

Les personnes désirant adhérer devront remplir un formulaire d'adhésion et y joindre une copie de leur carte d'identité. Aucun mineur ne sera admis.

Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours par courriel ou courriel. Toute absence de réponse au-delà de ce délai sera considérée comme une acceptation de l'adhésion.

Si un membre souhaite adhérer à un autre club de poker, il ne pourra en aucun cas représenter le Poker Club des Trois Vallées lors des compétitions régionales et nationales (CNIC, CNEC...)

Exclusion, démission et décès

Un membre peut être exclu pour les motifs suivant:

- Propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence et insultes.
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association.
- Détérioration volontaire du matériel ou des locaux.
- Comportement non conforme avec la loi française concernant les jeux d'argent et le tabac.
- Non respect des statuts, du règlement intérieur et du règlement du forum.
- Refus de paiement de la cotisation.
- Tout acte de tricherie.
- Etat d'ébriété avéré.

Cette exclusion doit être décidée par le bureau lors d'une réunion, après avoir entendu les explications de l'adhérent. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion et pourra être assisté par une personne de son choix. Cette lettre comportera les motifs de la convocation. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

Le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple ou recommandée avec AR) sa décision au bureau. Aucune restitution de la cotisation n'est due au membre démissionnaire.

Un membre du bureau ou membre actif qui ne s'acquitte pas de sa cotisation annuelle au plus tard lors de sa deuxième participation sera considéré d'office comme démissionnaire.

Organisation des tournois

Le Poker Club des Trois Vallées organise des soirées, tournois internes ouverts exclusivement à ses membres (ou futurs membres ayant qualité d'invité) et des tournois externes ouverts à tout public. Ces tournois sont assujettis au règlement des tournois sans croupier ou au règlement du tournoi intitulé (spécialement rédigé).

Seuls les nouveaux joueurs adhérents sont autorisés à s'inscrire sur place auprès de l'un des membres du bureau et au plus tard 15 minutes avant le début du tournoi.

Horaire et retard

Les tournois « live » débutent à l'heure fixée par le Conseil d'administration.

Il est fortement conseillé d'arriver 30 minutes avant le début du tournoi afin de prendre connaissance de la place qui vous est attribuée.

Il est demandé aux membres de communiquer toute absence ou retard via le forum ou directement auprès de l'un des membres du bureau par téléphone ou sms.

Les stacks des joueurs ayant prévenu de leur retard tourneront, ils seront ponctionnés des blinds et les mains seront automatiquement couchées. Après 1h, si les retardataires ne sont toujours pas arrivés et n'ont toujours pas prévenus de leur retard, les stacks seront retirés du tournoi.

Points participation de jeu

Les règles de poker applicables sont celles éditées par le PC3V.

Un joueur éliminé doit impérativement l'annoncer au Directeur du Tournoi afin de ne pas fausser le classement, s'il ne le fait pas il sera rétrogradé en dernière position du tournoi.

Un joueur a le droit de quitter définitivement le jeu en cours de tournoi. Pour cela il devra avertir le Directeur du Tournoi de son abandon, se verra retirer son stack uniquement à la bulle du tournoi (place avant les places récompensées) et sera rétrogradé en dernière position du tournoi.

Les appareils de musique et le téléphone sont tolérés à condition de ne pas perturber le bon déroulement du jeu.

Pour pouvoir entrer dans le jeu, le joueur doit être assis à sa place à la distribution de deuxième carte, sinon sa main est couchée (une tolérance est accordée uniquement pour les membres du bureau).

Pénalités du jeu

Le Directeur du Tournoi est nommé par le Conseil d'Administration. Il pour rôle de répondre aux questions des joueurs et de faire respecter les règles de jeu ainsi que les règles de conduite induites au jeu du poker, telles que :

- Tu respecteras ton adversaire
- Tu feras preuve de modération quand tu sortiras vainqueur d'un duel
- Tu t'abstiendras d'humilier ton adversaire quand celui-ci sortira vaincu d'un duel
- Tu devras faire preuve de bonne humeur et de fair-play quand tu joueras à nos tables.
- Tu respecteras les statuts et le règlement de l'association.
- Tu joueras seul ton jeu et tu tairas ton jeu.

S'il y a un litige à la table, il est demandé de faire intervenir le Directeur du Tournoi pour trancher. Sa décision est définitive et irrévocable.

L'honnêteté, le calme, la compétition et l'envie de passer une bonne soirée font également partie des principes de l'association.

Les pénalités suivantes seront infligées en cas de non-respect de règles élémentaires :

- . 1ère pénalité : avertissement verbal.
- . 2ème pénalité : exclusion de la table pendant 2 tours de blind.
- . 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi.

Interdictions et recommandations

Il est interdit de fumer dans les locaux.

Il est interdit de jouer de l'argent.

Les toilettes sont à votre disposition, les maintenir propres et suivre les règles d'hygiène sont de rigueur (se laver les mains), nous touchons les mêmes cartes et les même jetons toute la soirée.

Type de tournois

Tournoi No Limit Texas Holdem + variantes proposées par le bureau.

Un classement général du Championnat Annuel est mis en place pour déterminer les récompensés en fin du Championnat.

Les dotations liées au Championnat live sont définies en début de chaque année par le bureau, et soumises au vote de l'AG.

Les règles des tournois On Line sont imposées par le ou les partenaire(s) du club : Winamax - PMU.

Fonctionnement de l'association

Buvette et boutique

La buvette ne peut être tenue que par des membres du bureau, ou à défaut, par des bénévoles.

Toute personne désirant une boisson ou une confiserie devra en acquitter le prix immédiatement.

Aucun crédit ni aucune ardoise ne seront acceptés.

Assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an selon les modalités prévues dans les statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Une assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de besoin (par exemple : pour la modification essentielle des statuts, situation financière difficile, etc).

Les membres à jour de leur cotisation sont convoqués selon les modalités prévues dans les statuts.

Mise à disposition et modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le bureau du Poker Club des trois vallées puis ratifié par l'assemblée générale.

Il peut être modifié par le bureau sur proposition des membres.

Les modifications apportées au règlement intérieur sont signalées.

Le règlement intérieur est à disposition des membres de l'association sur le site internet du club.

Le règlement intérieur est à disposition des membres lors de chaque manifestation.